



Dommages de Guerre

Dunkerque

Immeuble

15, rue des Tours à Chaux

ESTIMATION VALEUR 1944 (Série Projets)

204	-	Bureaux à simple rez-de-chaussée 140 x 3.600 =	504.000
205	-	Bureaux à R. de ch. + 1 étage 46 x 6.300 =	289.800
x	-	Bureaux à R. de ch. + 2 étages + Sous-sol 140 x 10.000 =	1.400.000
206	-	Chaufferie centrale et Annexes	1.900.000
208	-	Partie de Bâtiment pour WC - 5 x 8.400 =	42.000
209	-	Bâtiment isolé pour WC 3 x 8.750 =	26.250
		Téléphones 12 x 4.800 =	57.600
		Electricité 700 m 2 à 100 frs	70.000

		Valeur Novembre 1944	4.289.650
		soit	4M 300.000
			=====

LILLE, le 28 MAI 1957

V.B.N. II/ADUNKERQUERemembrement

Monsieur VASSEUR
 Chef de la Section du Domaine
PARIS

Suite à votre lettre VBN gd T du 10.5.1957 concernant notre immeuble 15, rue des Fours à chaux à DUNKERQUE.

Je vous prie de trouver ci-joint

- 1°/ l'estimation de sa reconstruction en identique en valeur 1944
- 2°/ le plan de situation n° 6909
- 3°/ une série de photographies dont je tiens les clichés à votre disposition.

Le Chef du 2^e Arrond^{nt} V.B.

Blanc

29 MAI 1957

*D'
Domaine
de dommages de Guerre
Amiens
M'u paix WP*

SECRETARIAT D'ETAT
A LA RECONSTRUCTION ET AU
LOGEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

—
Direction des
Services Départementaux du Nord

DUNKERQUE, le 29 avril 1957

—
Service
"Dommages de Guerre"

L'Ingénieur en Chef
Charge de l'Arrondissement

—
Adresse télégraphique
DEDELER-LILLE

à Monsieur l'Inspecteur Principal
Chef de la Section du Domaine
S.N.C.F

—
Référence à rappeler
PB/JM

18, rue de Dunkerque
PARIS (Xe)

V/Réf. VB.N gd T

Monsieur l'Inspecteur Principal,

En réponse à votre lettre du 16 avril 1957, concernant le remembrement de l'immeuble à usage de bureaux appartenant à la S.N.C.F et sis à Dunkerque 15, rue du Four à Chaux, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la loi du 28 octobre 1946, complétée par la loi du 18 juin 1956, a admis dans son article 6 - 7² que les immeubles expropriés pour cause d'utilité publique pouvaient être indemnisés suivant les modalités prévues pour les immeubles sinistrés par faits de guerre.

En conséquence, l'immeuble situé 15, rue du Four à Chaux pourrait, éventuellement, être considéré comme sinistré à 100 %. Toutefois, je vous signale que l'article 10 - 2^e de la même loi, a écarté de son bénéfice les Chemins de fer d'intérêt général, des règles particulières relatives à la réparation des dommages subis par la S.N.C.F ayant été prescrites par la loi du 16 septembre 1954.

L'évaluation des dommages subis par cet immeuble doit donc être basée sur un sinistre total, mais son indemnisation ne peut être effectuée au titre de la loi du 28 octobre 1946.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Principal, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pr L'Ingénieur en Chef
Le Chef du Service "Dommages de Guerre"

.....

VB.N. gd T

PARIS

16 avril

57

DUNKERQUE

Remembrement

Minute

Monsieur le Commissaire
au RemembrementSquare Guynemer
DUNKERQUE (Nord)

Monsieur le Commissaire,

Je dois incessamment présenter à l'approbation de notre Administration Supérieure, la demande de désaffection des parcelles appartenant à la S.N.C.F. comprises dans le périmètre de Remembrement de la Ville de DUNKERQUE et notamment la parcelle sise au N° 15 de la rue du Four à Chaux.

Sur cette parcelle existe actuellement un immeuble à usage de bureaux, sinistré à 25 % par faits de guerre.

Conformément aux règles en usage pour le Remembrement Urbain et en application de la loi n° 54-916 du 16 septembre 1954 relative à la réparation des dommages de guerre subis par la S.N.C.F., j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me confirmer que cet immeuble appelé à disparaître pour la mise à exécution du plan d'aménagement de DUNKERQUE, sera considéré comme sinistré à 100 %.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Inspecteur Principal
Chef de la Section du Domaine

X

PARIS, le 10 mai 1957

Minute

VB.N. gd T

DUNKERQUE

Remembrement

Monsieur BEAUVIERE

Chef du 2^e Arrondissement VB
à LILLE

Sur la question que nous lui avons posée, M. l'Ingénieur en Chef, chargé de l'Arrondissement du S.E.R.L. de DUNKERQUE, nous précise que notre immeuble 15, rue des Fours à Chaux à DUNKERQUE, compris dans la zone soumise à remembrement pour la réalisation du plan d'aménagement pourrait éventuellement être considéré comme sinistré à 100 %, étant entendu, cependant, que son indemnisation ne pourrait être effectuée au titre de la loi du 28 octobre 1946, la S.N.C.F. étant soumise au régime particulier institué par la loi du 16 septembre 1954.

Afin de faire état de cet immeuble dans l'ensemble des dommages dont la S.N.C.F. sera appelée à demander réparation, je vous serais obligé de vouloir bien faire établir, le concernant, un devis de reconstruction en identique dressé, suivant vos possibilités, soit en valeur 1939, soit en valeur actuelle, compte tenu des coefficients d'adaptation départementaux en vigueur.

Ce devis, que vous auriez à m'adresser, pourrait être utilement complété par un plan de détail, voire même des photographies (extérieurs et intérieurs).

Le Chef de la Section
du Domaine,

1

JB N. gd T
Bruxelles
Rémunération

10 MAY 1957

Monseur Beaufays
Chef du 2e Commissariat à l'U.E.

Sur la question que nous lui avons posé, M. l'Ingénieur en Chef, ~~Chef du 2e Commissariat à l'U.E.~~ Charge de l'arrondissement du S. E. R. L. de Bruxelles nous précise que notre immeuble 15 Rue des Frères à Charleroi à Bruxelles, compris dans la zone soumise à remembrement pour la réalisation du plan d'aménagement pourront éventuellement être considérés comme limités à 100 %, étant entendu cependant, que les indemnifications ne pourront être effectuées au titre de la loi du 28 Octobre 1946, la T.N.C étant ~~évidemment~~ formée au régime particulier institué par la loi du 16 Septembre 1934.

Opin ~~de~~ fait état de l'ensemble des dommages dont la T.N.C sera appelée à demander réparation, il vaut alors obligé de vouloir bien faire établir ~~le~~ des devis de reconstruction en indiquant directement les probabilités ^{de} en valeur 1939 ~~en~~ en valeur actuelle, compris ceux des ~~les~~ coefficients d'adaptation dépendant entiers en jeu.

Ce devis, qui vaudra au moins à minima, pourront être complétés par un plan de détail, voire même des photographies (extérieurs et intérieurs).

X



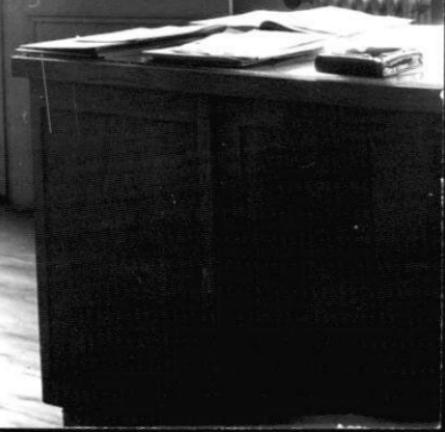
— Ensemble date Please be to you —

1957
17



Bureau Section VB





Strewn Trumpeter EX -



Drexel SES



Fagopyrum



Bureau Agence



Bureau Check or Section



Table re Cooperatives



	DUNKERQUE	CAPPELLE	S. POL.
Corpo de Motor	✓	✓	✓
Mecan	●	●	●
Pneus	●	●	●
Prestos	●	●	●
Pinturas	●	●	●
Licores	●	●	●
Cervezas	●	●	●
Biscuter	●	●	●
Jardiner	●	●	●
C. A.	●	●	●

Bureau Chief or District Bst^t



- Fague me } - Debrallez -

Domaine Privé - 8^e Tranche

I.P. 84.

Gouviéu.

111 Belmont.

Maison Rue Victor Hugo. (chef de district) { sans voisin et débouché .

Immenseable, Rue Victor Hugo, N° 10, 12, 14, 16., dit "Villas Rothschilde".

Maison, 26, Rue de la Chaussee prolongee -

~~1100 Rue de la Chansée~~ - T.P. 84 -

VB MVA I

Paris, le 17/10/49

Dommages de guerre
I.P. 84 à Gourcier

?

Monsieur Istria,

Suite à votre note du 1/3/49,
je vous adresse, ci-joint, en deux
exemplaires, le relevé des dépenses
engagées pour la remise en état
de l'I.P. 84, à Gourcier.

/L'Ingénieur de la Voie

Boissel

18 OCT. 1949

D

S. N. C. F.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

RGBC 111034

Commune de Gouvieux

Immeuble sis à Gouvieux - 26 Rue de la Chausse prolongée
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. n° 84.

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des biens	Nature des travaux	Montant
Mars 1949.	Mandat Compte Courant (fact. de relation n° 2008)	Remboursement à la C ^o du Nord des dépenses de remise en état des dommages de guerre établie avant acquisition de l'immeuble par la S.N.C.F. savoir : Travaux de menuiserie, charpente et serrurerie établis suivant Cde 2606 du 10.12.45 à l'Entrepreneur Destrac (mandat n° 4228 de février 1946)	29.220 ⁺
	"	Remboursement à la C ^o du Nord de frais de constat d'ouvrages réglés par ses soins	77 ⁺
	"	Horaires d'architecte = 4.75% sur la somme de 29.220 ⁺	1.388 ⁺
		Montant du relevé	30.685 ⁺

Le présent relevé de montant à la somme de Trente mille
six cent quatre vingt cinq francs, est entiérement exact et conforme aux
écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal
Chef de la Comptabilité ~~et~~ sous-signé, qui certifie, en outre, que les
factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées
à ce jour aux entrepreneurs intéressés.

Paris, le 12 octobre 1949.

Ricard

Commune de GOUVIEUX

Immeuble sis à Gouvieux. 25 Rue de la Chauvrie prolongée
acquis par la S.N.C.F. le 1.I.P. n° 84.

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des Pièces	Nature des travaux	Montant.
Mars 1949.	Mandat Compte Courant (fact. de relation n° 2008)	Remboursement à la C. du Nord des dépenses de remise en état des dommages de guerre édictés devant acquisition de l'immeuble par la S.N.C.F. savoir = Travaux de menuiserie, charpente et serrurerie effectués suivant C de 2606 du 10.12.45 à l'Entreprise Destrac (Mandat n° 4928 de Février 1946)	29.220 ⁺
	"	Remboursement à la C. du Nord de frais de constat d'huissiers réglés par ses soins	77 ⁺
	"	Huissiers l'architecte = 4.75% sur la somme de 29.220 ⁺	1.388 ⁺
		Montant du relevé	30.685.-

Le présent relevé se montant à la Somme de Trente mille
cinq cent quatre-vingt cinq francs, est certifié exact et conforme aux
écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal -
Chef de la Comptabilité VB soussigné, qui certifie, en outre, que les
factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées
à ce jour aux entrepreneurs intéressés.

Paris. le 12 octobre 1949.-

R. Meul



COMPAGNIE du CHEMIN de FER du NORD

27, Avenue Bosquet à PARIS (7^e)

-:-:-:-

ETAT des dépenses consécutives aux dommages de guerre
subis par l'immeuble situé à GOUVIEUX, 26, Rue de la
Chaussée prolongée.

Constat des dommages

Acte de Me MESTRE, huissier à CHANTILLY ... 77

Travaux

I946 - Débit S.N.C.F. (Avril)	34.479,60
-------------------------------------	-----------

34.556,60

=====

Pièces jointes

Copie du procès-verbal de constat

Récépissé de la déclaration de sinistre enregistrée
au M.R.U. sous le N° 6650.

Pour constatation du dossier
 Pour constatation
 plusieurs immeubles
 notamment
 Villas Rothschild
 autres dommages

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

N° 6650

(à porter par le service.)

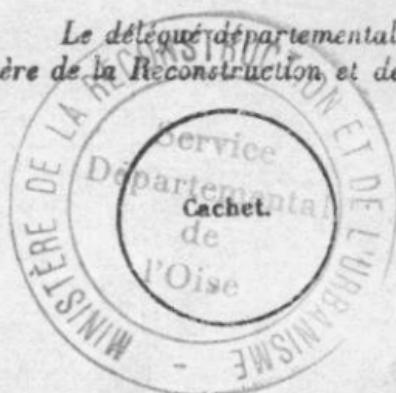
ACCUSÉ DE RECEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN
Prénoms : DE FER DU NORD

Immeuble sis rue De la Chaussée n° 26,
à GOUVIEUX (dép^t de Oise).

*Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,*



(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite ; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.

Copy

P.V. DE CONSTAT

L'an mil neuf cent quarante quatre et le vingt-six octobre.

A la requête de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, Société Anonyme, dont le siège est à Paris, Avenue Bosquet, N° 27, "Agissant, poursuites et diligences de son Président-Directeur général, demeurant au dit siège".

Elisant domicile en mon étude.

J'ai Clément, Eugène, Marie, Jean Mestre, Huissier près les Tribunaux séant à Senlis, demeurant à CHANTILLY (Oise) soussigné.

Me suis transporté, à quatorze heures trente, sur le territoire de la commune de Gouvieux, à l'effet de constater les dommages causés aux immeubles de ma requérante par suite des bombardements aériens ou des travaux de défense effectués par les Allemands.

1° - Rue Victor Hugo, Maison du Chef de district de la S.N.C.F.

Cet immeuble est construit en moellons et couvert en tuiles. Les Allemands avaient installé dans la cour une pièce d'artillerie.

La clôture décorative en panneaux de B.A. a été très endommagée, huit panneaux sont à reposer.

La clôture pleine en dalle de B.A. a, elle aussi, été endommagée, deux mètres sont à reposer.

La clôture en menuiserie a souffert également quatre mètres sont à réparer.

La clôture en grillage métallique entre poteaux en fer sur murette en maçonnerie de 0,22 a été détériorée. La murette est à refaire entièrement et la clôture est à reposer.

Le portillon sur rue est cassé.

La couverture de la maison est à visiter, de nombreuses tuiles ont été cassées.

De nombreuses serrures sont à remplacer ainsi que des boutons de portes.

Des portes ne fonctionnent plus.

L'installation électrique est à visiter, de nombreux couvre-boutons manquent.

Il manque un rayon d'armoire fixe.

Dans l'ensemble de la maison six vitres sont cassées.

SALLE DE BAINS: Le lavabo, le bidet et une glace murale sont cassées. La tuyauterie a été débranchée de la baignoire.

BUANDERIE: Une vitre est à remplacer.

BASSE-COUR: Le bac-abreuvoir a été détérioré.

COMBLES: Quatre mètres carrés d'enduits sur plafonds sont à réparer.

2° - RUE VICTOR-HUGO, IMMEUBLE DIT "VILLAS ROTCHILD

La couverture en tuiles a été entièrement soufflée sur le versant côté rue. Les fermetures sont à vérifier dans tous les logements, il manque de nombreux boutons de porte.

AU N° 10: 19 vitres ont été cassées. Raccords d'enduits au plâtre 1 m² 50.

AU 1er étage: Une porte est à réparer. 1 volet métallique est à réparer.

AU N° 12 : 25 vitres ont été cassées. Raccords d'enduits au plâtre 1 m² 50.

AU N° 14: 24 vitres ont été cassées. Les petits bois d'une fenêtre sont à remplacer. Des cloisons intérieures sont fissurées. Raccords d'enduits au plâtre 2 m².

AU N° 16: Trente-et-une vitres ont été cassées. 1 volet en bois à réparer. A la porte d'entrée les petits bois sont à remplacer.

Trois portes intérieures sont à réparer. Une gâche de serrure est à remplacer. Il y a de nombreux raccords d'enduits en plâtre à réparer, environ 4 M².

Des cloisons intérieures sont fissurées au 2ème étage, l'enduit de plâtre au plafond est tombé sur environ 8 M². La cuvette du W.C. est cassée.

3^e RUE DE LA CHAUSSEE

Construction en maçonnerie de moellons . Couverture en tuiles. Couverture en tuiles soufflée 100 % dont 4 M² à remplacer. Vitrerie à remplacer 100 %, 3 paires de volets H.S. 4 gonds descellés. Porte d'entrée serrure H.S.

INTERIEUR: Toutes les serrures des portes ont été forcées, 4 portes à réparer, 2 fenêtres à réparer. 5 M² d'enduits sur plafond à refaire. 2 M² de cloison bois à réparer. Rang de moellons à resceller à la partie supérieure du mur de façade sur rue.

CUISINE EN APPENTIS: Couverture tuiles soufflée 100 % , 1 porte sur cour à remplacer, 1 porte de buanderie à réparer. Armoire sous évier H.S. 1 cloison de séparation en bois à réparer. Clôture de treillage bois H.S. - 1 porte grillagée à réparer.

Telles sont les constatations apparentes que j'ai faites.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Cout: Deux cent trente francs 50 centimes.